Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_84-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 25 Juin à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Christian FAUCHEUR, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT, Laëtitia MÉLOIS

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Cécile BERGER à François VERGNON
Franck LÉNA à Bernard BASTIER
Annie RAMIREZ à Régis KERDELHUÉ
Sandrine TURLURE à Nathalie LE FOLL

Secrétaire : Mme Capucine FALOURD

Date de la convocation	18 Juin 2026
Date de l'affichage	19 Juin 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2026_84 Tarification ACM périscolaires 2026/2027

Rapporteur : F. Vergnon

Il est proposé, à compter de la rentrée de septembre 2026, d'appliquer les tarifs suivants par ¼ d'heure :

		2025/2026	2026/2027
Enfants commune*	Tranche n°1	0,37	0,37
	Tranche n°2	0,41	0,41
	Tranche n°3	0,44	0,45
	Tranche n°4	0,47	0,48
	Tranche n°5	0,48	0,49
	Tranche n°6	0,49	0,50
	Tranche n°7	0,5	0,52
Tarif famille d'accueil		0,38	0,38
Enfants extérieur		0,55	0,57

(*) Le tarif « enfants commune » est également appliqué aux parents travaillant sur Guidel et aux habitants de Gestel.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_84-DE

- *Rappel du quotient familial*

  1/12ème des revenus annuels (année N-2) + prestations familiales du mois de la demande
  QF=----------
  2 + 1/2 par enfant à charge + 1/2 pour les familles de 3 enfants et plus

- **Rappel des tranches :**
  Tranche 1 : 0<=QF<621
  Tranche 2 : 621 <=QF<861
  Tranche 3 : 861<=QF<1101
  Tranche 4 : 1101<=QF<1301
  Tranche 5 : 1301<=QF<1651
  Tranche 6 : 1651<=QF<1901
  Tranche 7 : QF=>1901
  Tranche 8 : Enfants extérieurs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Éducation, jeunesse, numérique et citoyenneté du 28 mai 2026,

DECIDE d'appliquer la tarification proposée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 26 Juin 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.